

Motion sur la politique communale en matière de transports publics

En vertu du droit d'initiative qui m'est conféré par l'art 60 du règlement du conseil communal, je demande à la Municipalité de présenter une étude sur le développement qu'elle entend donner à sa politique de transports publics et de rendre un préavis dans les 6 mois.

Développement

Le préavis « urgent » 57/14 a récemment révélé l'état d'impréparation de la Municipalité face à des décisions structurantes à fort impact sur le budget et sur la population.

Les conditions qui voudraient que les Conseillers puissent faire un travail de prise de décision en toute connaissance de cause sur les projets qui leurs sont soumis dans ce domaine, ne sont pas réunies.

Il est de plus anormal de penser que le Conseil, sur le coup de la convocation d'urgence d'une commission puisse entériner sereinement les décisions que la Municipalité lui demande de prendre comme s'il s'agissait d'une simple formalité.

Motion

- Afin de permettre au conseil de prendre à temps des décisions pleinement informées en matière de politique communale des transports publics,

- Sachant que la concession d'exploitation des TPN expire en 2018, et qu'une résiliation se notifie 12 mois à l'avance soit en 2017,

Je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de construire une nouvelle offre de transports publics, alternative à celle actuellement produite par les TPN et d'en tirer les conclusions aussi bien en termes budgétaire que du point de vue des investissements à venir.

Prangins le 17 juin 2014
Yvan Buccioli, Conseiller communal

